

**DECISION N°27-2026 –
CONVENTION RÉSIDENCE MÉDIATION
D'ACTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
Échappées photographiques avec Maxime Disy**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2023.006.31.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 31 mai 2023 portant approbation de la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2023-2026,

Vu le projet de convention de résidence-médiation ci-annexé,

Considérant que l'objectif de la convention s'inscrit pleinement dans les orientations culturelles de la CC Forez-Est, dans sa démarche « d'aller vers », de la valorisation du patrimoine et du savoir-faire identitaire du territoire,

Considérant la mise en œuvre, sur la période de mars à juin 2026, d'un travail de résidence-mission, d'action culturelle et d'éducation artistique dans le cadre du projet « Échappées photographiques » de Maxime Disy, mené en partenariat avec le lycée professionnel de Néronde, de l'École de Saint-Barthélemy Lestra, Le Pays d'Art et d'Histoire du Forez,

Considérant la nécessité de contractualiser avec l'artiste afin de définir les modalités d'intervention,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le projet de convention de résidence mission-annexé avec Maxime Disy, artiste photographe et vidéaste, dont le siège est situé à SAINT-ÉTIENNE (42000), 45 rue Étienne Boisson, pour un montant de 7 000,00 € TTC.

ARTICLE 2

Dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 03/02/2026

Le Président,
Pierre VERICEL
Président de la Communauté de Communes de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP 10
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260203-272026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2026